

## **Formation Technicien de l'Intervention sociale et familiale TISF**

### **Formations Métiers Social**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 30/10/2008 14:24:01

**FONCTIONS** Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) est un travailleur social dont les missions sont en pleine évolution suite à la réforme de la formation des travailleuses familiales.

A partir du support des activités de la vie quotidienne, le TISF assure une action socio-éducative auprès des familles voire d'autres publics. Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

Il va ainsi pouvoir être amené à remplacer la mère de famille, en cas de maladie par exemple ; il peut prendre toutes les responsabilités du foyer, mais aussi les soins de la mère en cas d'incapacité. Il gère les tâches de la vie quotidienne, effectue également un travail axé sur l'action éducative et préventive auprès des personnes en difficulté.

Son intervention est souvent complétée et coordonnée avec celle d'autres services, ce qui donne la possibilité aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou à des familles de rester dans leur cadre de vie habituel, de conserver ainsi une certaine autonomie et une vie sociale.

Professionnel qualifié, le TISF peut être amené à travailler en équipe pour participer ou animer des projets collectifs.

**Dans quelles conditions ? Quels employeurs ?** Le secteur associatif, les collectivités locales et les organismes publics ou semi-publics (CAF, MSA...) sont les employeurs des TISF.

Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile, celui-ci doit être compris au sens large de lieu habituel de vie tels que peuvent être les établissements ou services sociaux ou médicaux-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées par exemple) : dans ce cadre, les compétences des TISF doivent permettre d'améliorer la qualité de prise en charge des résidents. Ces professionnels peuvent de plus intervenir dans le cadre d'actions collectives auprès de groupes (telles que les actions mises en oeuvre dans les politiques publiques d'action sociale) visant, notamment, à favoriser l'intégration des personnes dans leur environnement.

Le métier de technicien de l'intervention sociale et familiale requiert une aptitude à la relation et aux contacts humains, un sens de l'adaptation, des qualités de communication et d'évaluation des situations, un goût pour le travail en équipe.

Ce métier exige une grande disponibilité et s'étale sur un laps de temps variable selon les besoins de chaque famille.

Les salaires et la carrière sont déterminés soit par des textes réglementaires pour les salariés qui travaillent dans le secteur public, soit par des conventions collectives pour ceux qui relèvent du secteur privé.

Exemples de salaires bruts (au 01/09/04 - primes non comprises) :

- dans la convention collective de l'aide à domicile : de 1.600 € (début de carrière) à 1.990 € (fin de carrière). **Comment y accéder?** Le TISF doit être titulaire du Diplôme

d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais chaque centre de formation organise une épreuve de sélection. La formation se déroule sur une période de 18 à 24 mois, des allègements d'un tiers de la formation pouvant être accordés en fonction des diplômes possédés (Sont concernées les personnes titulaires des certificats et diplômes de : Moniteur éducateur, Aide médico-psychologique, Aide soignante, Aide à domicile, Assistant de vie sociale).

**Comment évoluer ?** Par le biais de la formation continue, le TISF peut devenir chargé de secteur. Il supervise et vérifie que tout se passe bien, intervient dans les situations les plus délicates.

Les TISF qui souhaitent entamer une autre formation du secteur social peuvent bénéficier d'allègements de formation pour préparer le Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants ou le Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.

Les TISF peuvent suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme :

- délégué à la tutelle ;
- conseiller conjugal et familial.

**Ce métier est accessible aux femmes et aux hommes**